

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019

(Nombre de citoyens 74)

Président : M. Grégoire Clavien
Vice-Présidente : Mme Monique Vuignier
Conseillers : MM. Paul Berclaz, Emmanuel Amoos et Claude Clavien
Tenue du PV : M. Grégoire Jilg

M. le Président Grégoire Clavien souhaite au nom du Conseil communal une très cordiale bienvenue pour cette Assemblée primaire traitant du budget 2020, ultime budget de la commune de Venthône, et remercie les personnes présentes qui se sont déplacées à cette occasion.

D'un point de vue formel, il constate que l'Assemblée primaire a été valablement convoquée il y a plus de 20 jours au pilier public et demande à MM. Maurice Müller et Frédéric de Peux de bien vouloir fonctionner comme scrutateurs.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 3 juin 2019

M. le Président rappelle que le procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou, sur demande, auprès du secrétariat communal.

La lecture du procès-verbal n'étant pas demandée, l'Assemblée accepte le procès-verbal à l'unanimité, moyennant une abstention.

M. Marcel Emery estime que le sujet du Chemin de la Roy, abordé dans les divers, ne reflète pas la réalité. Le Président répond que le procès-verbal décrit correctement la situation et les propos tenus.

2. Lecture et approbation du budget 2020

En raison de la fusion des communes de Miège, Venthône et Veyras, la planification pluriannuelle ne figure pas à l'ordre du jour de la présente assemblée. Toutefois, le Conseil communal en a élaboré une version destinée au futur Conseil communal de Noble-Contrée.

M. le Président commente les éléments marquants du compte de fonctionnement, des investissements et de l'évolution de la dette communale qui demeure raisonnable.

Le budget communal 2020 laisse apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 1'137'900.- pour des charges de Fr. 5'806'100.- et des revenus de Fr. 5'812'100.-. Compte tenu des investissements nets à hauteur de Fr. 1'128'700.-, le budget se solde par un excédent de financement de Fr. 9'200.-. Il a été tenu compte des prévisions du Canton du Valais pour l'évaluation des recettes d'impôts et le taux minimal d'amortissement de 10 % a été appliqué en conformité avec les directives cantonales.

M. Bernard Masserey demande si la future commune comptera un ou plusieurs stands de tir. Le Président informe que les autorités ont réuni les sociétés de tir autour de la table pour aborder le sujet. L'inconnue dans ce dossier s'avère être le Canton qui ne s'est pas encore déterminé quant à l'avenir des stands de tir. Le montant de Fr. 100'000.- qui figure au budget 2020 concerne l'assainissement de la butte de tir de Veyras dont le stand n'est plus en fonction depuis plus de 10 ans.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le budget 2020 à l'unanimité.

3. Lienne-Raspille

Le Président rappelle que l'Assemblée primaire du 20.06.2016 prenait, à l'unanimité, la décision d'octroyer une concession pour l'utilisation des forces hydraulique à Lienne-Raspille SA (LRSA). Cette dernière a été fondée dans le courant du 2^{ème} semestre 2016 et est formellement inscrite au Registre du commerce depuis le 21.10.2016.

Si toutes les communes ont accepté d'accorder la concession précitée, les Assemblées primaires de Venthône, Miège et Salquenen, avaient conditionné cet octroi à l'obtention de la RPC (rétribution au prix coûtant). Aujourd'hui, il est certain que cette RPC ne sera pas accordée, le fonds y relatif étant insuffisant pour garantir une rétribution sur 20 ans. De nouveaux modèles de financement sont à l'étude mais ne sont pas encore clairement définis ni adoptés. Dès lors, d'autres pistes de financement pour ce projet multifonctionnel (garantie de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation des communes et ayants-droit, respect des droits d'eau existants, respect des débits minimaux...) sont à l'étude.

Dans ce sens, le service de l'agriculture a été approché afin de démontrer que ce projet pouvait apporter un avantage substantiel à l'ensemble de la gestion de l'eau pour les exploitations agricoles situées sur le territoire des communes associées, l'argument essentiel étant la garantie de fournir de l'eau en cas de nécessité durant les périodes critiques. La réserve de 4 millions de m³ dont disposera LRSA à Tseuzier permet d'y pallier. Le service de l'agriculture, qui subventionne nombre de projets sur différentes communes ou consortages, s'est rendu compte que ces investissements étaient précaires et peu sensés s'ils n'étaient pas alimentés ou s'il n'y avait pas de réserve d'eau en suffisance.

En résumé, LRSA a démontré au service de l'agriculture que plus du 50 % des travaux consentis dans ce projet concernaient la partie agricole. Il a été admis que ce projet était le seul à assurer les réserves d'eaux nécessaires. Ce projet d'envergure, multifonctionnel et suprarégional, entrait donc parfaitement dans les objets qu'ils soutiennent. Un montant de subvention compris entre 20 et 25 millions est ainsi attendu et compense l'obtention initialement prévue de la RPC.

Cela étant, le projet actuel est finalisé et la mise à l'enquête publique de la demande d'homologation de cette concession hydraulique auprès de l'Etat sera très prochainement publiée (en début d'année 2020). Selon les juristes cantonaux, l'octroi des concessions conditionnées par l'obtention de la RPC tel qu'adopté en 2016 peut constituer un obstacle à l'approbation de la concession. C'est la raison pour laquelle la décision du 20 juin 2016 devrait être modifiée en supprimant la condition précitée (les conditions 1 et 2 sont déjà remplies).

M. Maurice Perraudin, directeur de production auprès de ESR et administrateur de Lienne-Raspille SA, est invité à prendre la parole. Il rappelle les objectifs du projet ainsi que les principales et prochaines étapes.

M. Christian Voide demande si ce projet est viable sans le soutien financier du Canton et de la Confédération.

M. Perraudin répond qu'il risque d'être financièrement lourd pour les clients, en l'occurrence les communes.

M. Maurice Masserey demande quelles seront les conséquences pour le consortage d'irrigation.

M. Perraudin informe qu'il existe deux modèles d'affaire, le premier étant de reporter les charges sur les clients (communes) qui pourraient répercuter sur les bénéficiaires finaux ; le deuxième étant que le transport de l'eau et la garantie d'alimentation auront un coût.

Aux vues des explications données, le Conseil communal propose à l'Assemblée primaire d'accepter l'octroi d'une concession pour l'utilisation des forces hydrauliques.

Moyennant 5 abstentions, l'Assemblée primaire accepte à l'unanimité l'octroi d'une concession pour l'utilisation des forces hydrauliques.

4. Résidence et parking « Pré du Chêne »

Le Président avait fait l'état des coûts intermédiaires lors de la dernière Assemblée primaire en juin de cette année. Après quatre années de chantier et déjà plus d'une année d'exploitation, il a le plaisir de mettre un terme à ce projet et passe la parole à M. Joseph Cordonier, architecte, qui a accompagné les maîtres d'œuvre durant le chantier en tant que BAMO (Bureau d'aide au maître d'œuvre).

M. Joseph Cordonier salue l'excellente collaboration avec l'association Beaulieu et la commune de Venthône, collaboration qui a prévalu depuis son entrée en fonction. Le coût final du home et du parking se détaille comme suit :

Ouvrages	Devis général (TTC)	Coût final (TTC)
Installation photovoltaïque	Fr. 66'564.-	Fr. 71'077.-
Chauffage à distance	Fr. 271'727.-	Fr. 243'965.-
Abri bus Est	Fr. 404'744.-	Fr. 340'176.-
Parking	Fr. 3'652'166.-	Fr. 3'437'603.-
EMS	Fr. 19'452'626.-	Fr. 16'363'602.-

Pour le bâtiment du home, la participation de la commune de Venthône s'élève à Fr. 1'653'344.- pour un devis général de Fr. 1'915'176.-, à savoir :

Ouvrages	Devis général (TTC)	Coût final (TTC)
CMS	Fr. 486'071.-	Fr. 419'618.-
Salon de coiffure	Fr. 136'169.-	Fr. 117'553.-
Commerce	Fr. 1'292'936.-	Fr. 1'116'173.-

C'est avec satisfaction qu'il peut clore ce dossier et remercie la commune et son Président de l'excellente collaboration.

Sous les applaudissements de l'Assemblée, Grégoire Clavier remercie Joseph Cordonier de l'excellence de son travail.

5. Règlement de stationnement

Le Conseil avait présenté lors de la dernière Assemblée primaire les mesures d'ajustement en lien avec l'introduction du règlement de stationnement. Conformément aux engagements pris, la commission des travaux publics en collaboration avec des représentants du comité pétitionnaire en a validé le principe. En parallèle, le Conseil d'Etat a rejeté le recours du comité pétitionnaire qui s'était opposé à la nouvelle signalétique verticale.

Le Conseil communal présente ainsi les adaptations soumises à décision, à savoir : rajout de la mention « De 7h à 19h, sauf week-end et jours fériés » sur les places de stationnement en surface, à l'exception de la place du village dont la limitation de durée est augmentée à 90 minutes au lieu de 30, ainsi que du parking en surface du home dont la durée reste fixée à 90 minutes.

Le Président rappelle quelques éléments en lien avec ce dossier. Le règlement de stationnement ainsi que son annexe, approuvés en décembre 2018, ont été homologués par le Conseil d'Etat et sont donc entrés en force. Face aux inquiétudes de la population et bien que la pétition ne soit pas un instrument contraignant, le Conseil communal a malgré tout décidé d'entendre les revendications du comité pétitionnaire et d'engager des discussions pour faire évoluer la politique de stationnement de notre village. Bien que les al. 2 et 3 de l'art. 4 précisent que la détermination des secteurs ainsi que les durées limitées de parcage relèvent de la compétence du Conseil, ce dernier a décidé de jouer la transparence vis-à-vis des citoyens. Il présente ainsi ce soir la modification de l'annexe, bien que ce point relève normalement également de la compétence du Conseil.

Le Président tient encore à souligner que si les modifications de l'annexe présentées ce soir, et validées conjointement avec la commission élargie venaient à être refusées, ceci nous ramènerait finalement au point de départ, c'est-à-dire au règlement qui est actuellement homologué et en force. Le Conseil communal ne le souhaite pas et pense que les différentes démarches entreprises offrent ainsi un cadre moins rigide que l'ancienne mouture. Raison pour laquelle, le Conseil communal invite l'Assemblée à approuver formellement ces modifications, qui répondent à la fois aux besoins des citoyens de notre commune, mais aussi aux nouvelles contraintes liées à la mise en exploitation de la Résidence du Pré du Chêne

M. Bernard Masserey ne comprend pas la nécessité d'acheter un macaron si une partie du parking est occupée par le personnel du home. Un horodateur serait bien plus adapté, fort du constat que le trafic a augmenté et engendre des nuisances. Par ailleurs, ayant contribué au financement du parking en tant que contribuable et qu'aucun horodateur n'équipe le parking, la commune interdit le parage pour les personnes sans macaron. Cette situation est inadmissible.

Le Président fait part des négociations menées avec Beaulieu qui ont permis d'aboutir à un accord où Beaulieu garantit le paiement des places, ce qui devrait réduire les contrôles réalisés par l'agent communal. Par ailleurs, le Président estime qu'après quelques mois d'application de ce règlement, ce dernier permet de toujours bien vivre à Venthône.

Mme Marguerite Caloz demande à connaître la raison d'avoir limité à deux heures la durée de stationnement. Cette dernière est trop courte et ne favorise pas le covoiturage.

Le Président rappelle l'un des objectifs de la mesure qui est d'éviter le report des véhicules du personnel du home sur ces places de stationnement en surface. Il profite de rappeler que tourner le disque et ne pas changer de zone de stationnement pour son véhicule est interdit. L'Assemblée doit également se poser la question si c'est la norme de mettre gratuitement des places de parc à disposition des gens qui viennent travailler.

M. Gérald Antille a fait le calcul que l'achat d'un macaron vert pour les places de stationnement coûte Fr. 1.- par jour et que celui du parking revient à Fr. 1.25 le jour et Fr. 1.25 la nuit.

M. Bernard Masserey se pose la question si le règlement communal correspond vraiment aux besoins des habitants et si celui-ci sera maintenu ou modifié avec l'entrée en vigueur de la commune de Noble-Contrée. Le Président atteste que le règlement répond aux besoins des habitants et aux nouvelles contraintes liées à l'exploitation de la Résidence du Pré du Chêne. L'analyse et les ajustements apportés au règlement de stationnement correspondent aux besoins spécifiques des différents secteurs de parage de notre village et ne seront pas remis en question avec la nouvelle commune.

M. Marcel Emery fait remarquer qu'une interdiction de parquer hors des zones est interdites à Darnona, alors que ce hameau ne dispose d'aucune place idoine. Est-ce que la signalisation a été coordonnée avec la commune de Crans-Montana ?

Le Conseil avait déjà fait ce constat et réfléchi à une solution.

Au vue des explications données et compte tenu que l'annexe modifiée était disponible sur le site internet ou consultable à l'administration communale, le Conseil communal propose que l'Assemblée primaire vote en bloc le règlement.

Moyennant 2 oppositions, l'Assemblée primaire accepte à l'unanimité la modification du règlement de stationnement.

6. Agglo Valais Central

A l'aide d'une présentation, le Président informe l'Assemblée primaire de l'historique de l'Agglo Valais Central et du constat que, au vue de l'importance des dossiers traités, il s'avère nécessaire que l'Agglo dispose désormais d'un statut juridique. Après analyse, c'est l'association de droit public au sens des art.

116 ss de la Loi sur les communes qui a été retenue. L'organe opérationnel a élaboré un projet de statuts qui est soumis pour décision à l'Assemblée primaire. Dans les faits, ces statuts auront peu d'effet sur les communes.

Au vue des explications données et compte tenu que le projet de règlement était disponible sur le site internet ou consultable à l'administration communale, le Conseil communal recommande d'accepter et propose que l'Assemblée primaire vote en bloc le règlement.

Moyennant 3 abstentions, l'Assemblée primaire accepte à l'unanimité les statuts de l'Agglo Valais Central.

7. Informations par dicastères

Mme Monique Vuignier – Vice-Présidente
passe en revue ses dicastères en évoquant :

- Manifestations 2020
 - St-Sébastien le 19.01.2020
 - OldTimer le 03.05.2020
 - Palp Festival le week-end du 08.05.2020 et 09.05.2020
 - Géraniums le 09.05.2020
 - Ateliers Sentier et Nature le 16.05.2020
 - Course du Benou le 06.06.2020
 - Vide-grenier le 07.06.2020
 - Fête nationale sur deux jours, avec la partie officielle le 31.07.2020 et un brunch le 01.08.2020
- Obabao
 - Nouveau mur de grimpe
- Conseil de gestion
 - Loto : 22.03.2020
- Bibliothèque
 - Ouverture le vendredi de 16h00 à 18h00

M. Alain Genoud demande si la commune sponsorise le Palp Festival.

G. Clavien informe que la commune a soutenu à hauteur de Fr. 2'000.- la 1^{ère} édition, le solde ayant été financé par des mécènes. L'étape locale 2019 est entrée dans le top 3 du circuit Palp. L'édition 2020 comptera deux soirées. Par ailleurs, la commune soutient également la 10^{ème} édition du Bourask-Festival.

M. Emmanuel Amoos – Conseiller communal
oriente l'Assemblée sur :

- le succès de la sortie d'été à Planige en juin et de la brisolée des aînés des trois communes
- le spectacle « S.O.S Musée en détresse » présenté par les enfants des écoles le mardi 17.12.2019 pour les Aînés et le jeudi suivant pour toute la population
- les expositions 2020 au château
- le passeport-vacances de l'été 2020
- la 10^{ème} édition du Bourask Festival avec une soirée supplémentaire le jeudi 30.01.2020
- les travaux de la crèche en vue d'améliorer la qualité de vie notamment durant les chaleurs d'été.

M. Paul Berclaz – Conseiller communal
aborde les thèmes suivants :

- réfection de la route de Chaloie : maillage du réseau électrique et aménagement du réseau séparatif
- fibre optique : Swisscom entreprendra des travaux d'extension de son réseau de manière ponctuelle en 2020 sur le territoire communal.

M. Bernard Masserey demande où sera-t-il possible de se parquer durant les travaux.

P. Berclaz informe que les travaux se dérouleront par étapes et invite les usagers à suivre les indications des entreprises. Ces dernières prendront toutes les mesures pour réduire au maximum les nuisances et désagréments.

M. Claude Clavien – Conseiller communal

apporte des précisions sur le point suivant :

- château : en association avec la Bourgeoisie de Venthône, de revoir l'éclairage des pièces à l'exception de la salle blanche, remplacer la porte de la salle à boire et supprimer les radiateurs électriques hors d'usage.

8. Divers

M. le Président remercie Fabienne Klingele, juge, et Allan Daetwyler, vice-juge, le secrétaire communal, Grégoire Jilg et son staff administratif, Nathalie Genoud, Victoria Dubulluit et l'apprentie Laura Chenet. Il associe également aux remerciements Louis Masserey, Bernard Bagnoud et Fabrice Genoud ainsi que Maurice Masserey.

En ce qui concerne la fusion, G. Clavien donne un aperçu des dossiers traités par le COPIL :

- personnel : nomination du responsable technique en la personne de M. Fabio Cartini et élaboration des cahiers des charges des futurs responsables administratif et financier
- informatique : désignation du prestataire, la société sierroise T2i
- police : rencontre avec le Conseil d'Etat M. Frédéric Favre et le commandant de la police cantonale pour évoquer le projet de « Maison de la sécurité »
- territoire : instauration de zones réservées sur l'ensemble des zones à bâtir destinées à l'habitat des trois communes.

Le Président informe du projet de buvette à Obabao qui a été mis à l'enquête avec l'objectif d'accompagner la forte affluence que connaît cette infrastructure ludique.

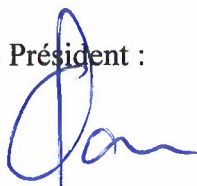
Mme Thérèse Mittaz demande si la commune envisage d'acquérir des abonnements généraux des CFF.

Le Président répond que Venthône reste associé à l'office du tourisme de Sierre pour que les citoyennes et citoyens de la commune puissent obtenir cet abonnement à un prix intéressant.

Arrivé au terme des divers, M. le Président remercie les participants de leur attention et de leur soutien, les invite à partager le verre de l'amitié et leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année, et que santé, bonheur soient au rendez-vous en 2020.

L'Assemblée est levée à 22h17.

Le Président :



Grégoire Clavien

Le Secrétaire :



Grégoire Jilg